
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune d'**EVREUX** (Département de l'Eure)

DÉLIBÉRATIONS DES
COLLECTIVITÉS : Sous réserve de la production d'une délibération du Conseil municipal sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Ancienne Tour DGST, cadastrée section AH n° 615 et 617 pour une contenance totale de 2 214 m².

PLU : Zone UM (Zone Urbaine Mixte) – Servitudes d'utilité publique

PROJET : Projet global de reconversion du site : démolition par l'EPF puis réhabilitation.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **17 janvier 2017 – Avis favorable**

PROPRIÉTAIRE : Département de l'EURE (Acquisition à l'Euro symbolique)

ÉVALUATION
DOMANIALE : 3/10/2016 – 300 000 € nu et libre (+10 %) / 150 000 € encombré (+10 %)

IMPUTATION : **Compte n° 903 060 - EVREUX "Tour DGST"**
Enveloppe projet : 10 000 €

ROUEN le 20 mars 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU



Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

